

Couplage Entreprise / Association

Par Gark, le 03/08/2013 à 12:53

Bonjour,

Voulant organiser plusieurs évènements grand public, un certains nombre de personnes souhaite s'investir et m'aider bénévolement dans cette tache.

Je suis actuellement président d'une SAS, et de ce que j'ai pu lire sur Internet (http://www.assistant-juridique.fr/coupler_entreprise.jsp), la meilleur solution serai un couplage Entreprise avec une association. L'association aurait pour but l'organisation de l'évènement et l'entreprise de sa gestion économique.

Ma question pose principalement sur le mode d'organisation, à savoir que je souhaite garder un certain contrôle sur les évènements organiser : puis-je être à la fois Président de la SAS et Président de l'association (partenaire) qu'il l'organise collectivement. cela ne posera pas de problème ?

Merci d'avance pour vos réponses.